

PLAN D'ACTION POUR L'AFRIQUE DU G8

- 1. Nous, chefs d'État et de gouvernement de huit grandes démocraties industrialisées et représentants de l'Union européenne, qui rencontrons les dirigeants africains à Kananaskis, nous nous félicitons de l'initiative prise par les États africains en adoptant le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD), vision audacieuse et lucide du développement de l'Afrique. Nous acceptons l'invitation des dirigeants africains, d'abord formulée à Gênes en juillet dernier et renouvelée dans le NEPAD, à construire un nouveau partenariat entre les pays d'Afrique et les nôtres, sur la base d'un respect et d'une responsabilité mutuels. Le NEPAD offre une occasion historique de surmonter les obstacles au développement de l'Afrique. Notre Plan d'action pour l'Afrique, qui constitue la toute première réponse du G8, vise à encourager l'effort créatif qui sous-tend le NEPAD et à donner des bases solides à la coopération future.
- 2. Il est impératif d'agir. Malgré son grand potentiel et ses ressources humaines, l'Afrique reste aux prises avec certains des problèmes les plus graves du monde. Les nombreuses initiatives prises pour stimuler le développement de ce continent n'ont pas réussi à améliorer durablement la vie des femmes, des hommes et des enfants qui y vivent.
- 3. Ce *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* offre quelque chose de différent. Il s'agit, avant tout, d'un engagement pris par les dirigeants africains envers la population africaine de consolider la démocratie et une gestion économique saine, et de promouvoir la paix, la sécurité et un développement au service de l'individu. Les dirigeants africains ont présidé en personne à sa création et à sa mise en œuvre. Ils se sont formellement engagés à se tenir mutuellement responsables de sa réalisation. Ils ont insisté sur l'importance de la bonne gouvernance et des droits de l'homme comme conditions préalables au redressement de l'Afrique. Ils soulignent que la croissance économique s'appuyant sur l'investissement et la gouvernance économique sont les moteurs de la lutte contre la pauvreté, et ils font valoir l'importance des partenariats régionaux et sous-régionaux en Afrique même.
- 4. Nous nous félicitons de cet engagement. En appui aux objectifs du NEPAD, nous nous engageons à mettre en oeuvre des partenariats renforcés avec les pays africains dont les résultats correspondent aux engagements pris dans le NEPAD. Nos partenaires seront choisis en fonction de résultats mesurables. Cela nous amènera à concentrer nos efforts sur les pays qui se montreront attachés politiquement et financièrement à la bonne gouvernance et à la primauté du droit, qui investiront dans leur capital humain et qui poursuivront des politiques propres à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté. Nous les soutiendrons dans leur engagement en nous engageant nous-mêmes à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, à y renforcer les compétences et les

- capacités, à y encourager le commerce et les investissements directs favorables à la croissance, et à y fournir une aide publique au développement plus efficace.
- 5. Ensemble, nous avons une chance sans précédent de progresser dans la réalisation de nos objectifs communs, qui sont l'éradication de l'extrême pauvreté et l'instauration d'un développement durable. Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales entamé à Doha, la conférence de Monterrey sur le financement du développement, ce Sommet du G8 de Kananaskis et le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg sont autant d'étapes cruciales de ce processus.
- 6. Le NEPAD reconnaît que l'Afrique elle-même est responsable au premier chef de son avenir. Nous continuerons à soutenir nos partenaires africains dans les efforts qu'ils déploient pour encourager l'engagement public au NEPAD, et nous continuerons à les consulter afin de savoir comment nous pouvons le mieux les aider à cet égard. Les gouvernements du G8 entendent mobiliser la communauté internationale, réunir des ressources et des compétences, et créer une dynamique en faveur des objectifs du NEPAD. En tant que partenaires du G8, nous mettrons en œuvre des actions se renforçant mutuellement pour contribuer à l'accélération de la croissance africaine et faire reculer durablement la pauvreté. Notre Plan d'action porte sur un nombre limité de domaines prioritaires dans lesquels nous pouvons apporter une contribution positive collectivement et individuellement.
- 7. Le processus africain d'examen par les pairs est un élément novateur qui pourrait se révéler décisif dans la réalisation des objectifs du NEPAD. Nous nous félicitons de l'adoption, le 11 juin, par le Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD, de la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises et le Mécanisme africain d'examen par les pairs. Le processus d'examen par les pairs éclairera notre réflexion sur l'admissibilité à des partenariats renforcés. De notre côté, chacun de nous procédera à ses propres évaluations pour prendre les décisions relatives à ces partenariats. Tout en accordant une attention particulière aux pays avec lesquels nous formerons des partenariats renforcés, nous coopérerons avec d'autres pays qui, sans atteindre encore les normes du NEPAD, sont manifestement déterminés à les appliquer et travaillent dans cet objectif. Nous ne collaborerons pas avec des gouvernements qui ignorent les intérêts et la dignité de leur peuple.
- 8. Toutefois, nous tenons, fermement et par principe, à continuer de répondre de façon universelle aux situations d'urgence humanitaire et ce, indépendamment des régimes en place. Il en va de même de notre volonté d'aborder les questions fondamentales relatives à la dignité et au développement humains. Les objectifs en matière de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies représentent un élément important de cet engagement.
- 9. En mars 2002, à Monterrey, nous avons décidé de redoubler d'efforts afin d'aider à débloquer toutes les ressources nécessaires au développement et à mieux les utiliser, y compris l'épargne nationale, le commerce et l'investissement, et l'aide publique au développement. Un lien a été clairement établi entre la bonne gouvernance, des politiques rationnelles, l'efficacité de l'aide et un développement

réussi. En appui à ce solide consensus international, de nouveaux engagements importants ont été annoncés à Monterrey en matière d'aide au développement. D'ici 2006, ces nouveaux engagements se traduiront par une augmentation de l'APD de 12 milliards de dollars américains par an, au total. Chacun de nous décidera, en fonction de nos priorités et procédures respectives, de l'affectation des fonds supplémentaires que nous avons promis. En partant du principe que les pays africains prendront des engagements politiques solides, et étant donné les tendances récentes en matière d'aide, nous avons bon espoir qu'en tout la moitié ou plus de notre nouvelle aide au développement pourrait aller aux nations de l'Afrique qui sont gouvernées avec justice, qui investissent dans leur capital humain et promeuvent la liberté économique. De cette façon, nous appuierons l'objectif du NEPAD. Nous contribuerons ainsi à faire en sorte qu'aucun pays qui s'attache vraiment à lutter contre la pauvreté, à instaurer une bonne gouvernance et à engager des réformes économiques ne se voie refuser la chance de réaliser les objectifs du millénaire faute de moyens financiers.

- 10. Nous réaliserons ce Plan d'action à titre individuel et collectif ainsi que par le biais des institutions internationales auxquelles nous appartenons. Nous invitons chaleureusement d'autres pays à se joindre à nous. Nous encourageons également les pays du Sud à coopérer entre eux et à collaborer avec les institutions internationales et la société civile, y compris le secteur des entreprises, en appui au NEPAD. Nous poursuivrons notre dialogue constructif avec nos partenaires africains afin de mettre efficacement en œuvre notre Plan d'action et de soutenir les objectifs du NEPAD. Nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre de notre Plan d'action et nous évaluerons les progrès accomplis à notre prochain sommet sur la base du rapport final de nos représentants personnels pour l'Afrique.
- 11. Afin de démontrer notre appui en faveur de ce nouveau Partenariat, nous prenons les engagements suivants à l'égard du NEPAD :

I. Promouvoir la paix et la sécurité

Maintes fois, les conflits et l'insécurité ont sapé et anéanti les progrès réalisés en Afrique. Des familles sont déplacées et déchirées, et l'utilisation d'enfants soldats prive un grand nombre de la possibilité d'apprendre, tout en portant les germes de la pauvreté, de l'instabilité et de troubles nationaux durables. Le développement économique en pâtit énormément, car les maigres ressources disponibles, dont on aurait besoin pour lutter contre la pauvreté, sont trop souvent gaspillées dans des conflits armés coûteux et meurtriers. Nous sommes déterminés à faire de la prévention et de la résolution des conflits une priorité absolue, et nous nous engageons donc à :

1.1 Soutenir l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour régler les principaux conflits armés du continent, y compris :

- En appuyant davantage les efforts déployés pour rétablir la paix en République démocratique du Congo et au Soudan et pour la consolider en Angola et en Sierra Leone dans l'année à venir;
- En aidant à la réalisation de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, le moment venu,
- En agissant de concert pour aider au développement de la région des Grands Lacs et du Soudan, une fois les conflits terminés;
- En approuvant les propositions du Secrétaire général des Nations Unies concernant la formation, de concert avec le Secrétaire général et d'autres partenaires influents, de groupes de contact et de mécanismes similaires qui travailleront avec les pays africains pour régler des conflits particuliers en Afrique.
- 1.2 Fournir une assistance technique et financière afin que, d'ici 2010, les organisations régionales et infrarégionales et les pays africains puissent intervenir plus efficacement en matière de prévention et de résolution des conflits violents sur le continent, et effectuer des opérations de paix, conformément à la Charte des Nations Unies, y compris :
 - En continuant de collaborer avec les partenaires africains à la définition, d'ici 2003, d'un plan conjoint destiné à renforcer leur capacité d'effectuer des opérations de paix, y compris à l'échelle régionale;
 - En formant des soldats de la paix africains, notamment par l'intermédiaire de centres d'excellence régionaux pour les aspects militaires et civils de la prévention des conflits et du soutien de la paix, comme le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix;
 - En coordonnant mieux nos programmes de formation au maintien de la paix respectifs.
- 1.3 Appuyer les pays africains et les Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour mieux réglementer les activités des marchands et des trafiquants d'armes et pour éliminer les mouvements d'armes illicites vers l'Afrique et en Afrique, y compris :
 - En élaborant et en adoptant des lignes directrices communes visant à prévenir la fourniture d'armes illégale à l'Afrique;
 - En facilitant la coopération transfrontalière régionale à cette fin.
- 1.4 Aider l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour éliminer les mines antipersonnel, notamment dans les opérations de déminage.

1.5 Collaborer entre autres avec la société civile et les gouvernements africains afin de mettre fin aux liens entre les conflits armés et l'exploitation des ressources naturelles, y compris :

- En appuyant les initiatives prises notamment par les Nations Unies pour surveiller et empêcher l'exploitation et le transfert international illégal de ressources naturelles africaines dont la vente sert à financer des conflits armés, y compris les ressources minérales, le pétrole, le bois et l'eau;
- En appuyant les mesures de contrôle volontaires, comme le Processus de Kimberley dans le cas des diamants, et en encourageant l'adoption volontaire des principes de responsabilité sociale des entreprises par ceux qui participent à l'exploitation des ressources naturelles en Afrique;
- En incitant à plus de responsabilité et de transparence ceux qui participent à l'importation ou à l'exportation de ressources naturelles africaines provenant de zones de conflit;
- En encourageant la gestion régionale des ressources naturelles transfrontalières, y compris en appuyant l'Initiative du bassin du Congo et les commissions de gestion de bassins fluviaux transfrontaliers.

1.6 Apporter un soutien plus efficace à la consolidation de la paix dans les sociétés qui sortent d'un conflit armé ou qui cherchent à éviter un conflit armé, y compris :

- En appuyant des efforts efficaces de réconciliation d'inspiration africaine, y compris des initiatives antérieures et postérieures aux conflits;
- En encourageant une meilleure coordination et une meilleure coopération entre les donateurs et les institutions internationales, en appui aux efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la bonne réintégration des anciens combattants, la récupération et la destruction des armes légères, et les besoins particuliers des femmes et des enfants, et tout particulièrement des enfants soldats.
- 1.7 Faire en sorte que l'Afrique soit plus à même de protéger et d'aider les populations touchées par la guerre et faciliter la bonne application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en Afrique en ce qui concerne les civils, les femmes et les enfants dans les conflits armés, y compris en prêtant assistance aux pays africains qui accueillent, aident et protègent de nombreux réfugiés.

II. Renforcer les institutions et la gouvernance

Le NEPAD affirme que « le développement ne peut se réaliser en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance ». Nous sommes d'accord, et nous savons par expérience que des institutions fiables et une bonne gouvernance sont indispensables pour attirer des investissements privés importants ou à long terme. Le renforcement des institutions et de la gouvernance est donc à la fois urgent et primordial, et c'est pourquoi nous nous engageons à :

2.1 Appuyer les objectifs prioritaires du NEPAD en matière de gouvernance politique, y compris :

- En développant les programmes de renforcement des capacités relatifs à la gouvernance politique en Afrique qui mettent l'accent sur des domaines prioritaires du NEPAD, à savoir l'amélioration des services administratifs et de la fonction publique, le renforcement de la surveillance parlementaire, la promotion de processus décisionnels participatifs, et les réformes judiciaires;
- En appuyant les efforts déployés en Afrique pour faire en sorte que les processus électoraux soient crédibles et transparents, et que les élections se déroulent librement et honnêtement, et conformément à l'engagement pris dans le NEPAD de respecter et de faire respecter les « normes mondiales en matière de démocratie »;
- En appuyant les efforts déployés en Afrique pour faire participer les parlementaires et la société civile à tous les aspects du processus du NEPAD;
- En appuyant la réforme du secteur de la sécurité et ce, en aidant à mettre en place un appareil judiciaire indépendant et des structures de police soumises à un contrôle démocratique.
- 2.2 Consolider les programmes de renforcement des capacités relatifs à la gouvernance économique et à la gouvernance des entreprises en Afrique, en mettant l'accent sur les thèmes prioritaires du NEPAD que sont la mise en œuvre de stratégies macro-économiques judicieuses, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la reddition de comptes, la protection de l'intégrité des systèmes monétaires et financiers, l'amélioration des systèmes de comptabilité et de vérification, et la définition d'un cadre efficace de gouvernance des entreprises, y compris :
 - En appuyant les organisations internationales et africaines telles que la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et l'initiative de centres d'assistance technique régionaux en Afrique (AFRITAC) du Fonds monétaire international (FMI), pour offrir sur le continent africain des programmes régionaux d'assistance technique et de renforcement des capacités;

• En finançant des études africaines sur des questions relatives à la gouvernance économique (par l'intermédiaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [CEA], d'organisations régionales et infrarégionales et d'autres institutions et organisations africaines compétentes).

2.3 Aider à organiser des examens par les pairs en Afrique, y compris :

- En encourageant, en ce qui concerne les méthodes d'examen par les pairs, leurs modalités et l'expérience acquise en la matière, une coopération entre l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CEA, et notamment la participation de la CEA au processus d'examen par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, si les pays soumis à un examen y consentent;
- En encourageant, le cas échéant, entre l'Afrique et ses partenaires des échanges d'information importants sur des questions faisant l'objet d'un examen par les pairs;
- En aidant les organisations régionales à élaborer des mécanismes qui facilitent les processus d'examen par les pairs.

2.4 Prêter davantage attention aux efforts déployés en Afrique pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, et appuyer ces efforts, y compris :

- En soutenant les activités relatives aux droits de l'homme et les institutions nationales, régionales et infrarégionales qui défendent ces droits en Afrique;
- En soutenant les efforts déployés en Afrique pour faire respecter les obligations relatives aux droits de l'homme auxquelles ont souscrit les gouvernements africains;
- En soutenant les efforts déployés en Afrique pour promouvoir la réconciliation et faire en sorte que les responsables d'atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire répondent de leurs actes, y compris les actes de génocide, les crimes contre l'humanité et les autres crimes de guerre.

2.5 Appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes, y compris :

- En soutenant les efforts déployés en Afrique pour parvenir à une égale participation des Africaines à tous les aspects du processus du NEPAD et à la réalisation de ses objectifs;
- En appuyant l'intégration des questions relatives aux femmes dans tous les programmes et politiques.

2.6 Intensifier le soutien à l'adoption et à l'application de mesures efficaces destinées à combattre la corruption, la subornation et les détournements de fonds, y compris :

- En s'efforçant d'obtenir rapidement la mise en place d'une convention de l'ONU contre la corruption, et la ratification rapide de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational;
- En aidant à faire davantage appliquer la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers et en surveillant cette application, de même qu'en contribuant à des programmes de lutte contre la corruption par l'intermédiaire des institutions financières internationales (IFI) et des banques multilatérales de développement;
- En intensifiant la coopération internationale pour le recouvrement des avoirs financiers acquis de manière illicite;
- En appuyant des mesures de lutte contre la corruption volontaires telles que les Lignes directrices du CAD, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial de l'ONU;
- En faisant la promotion du rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance;
- En aidant les pays africains dans leur lutte contre le blanchiment de l'argent, notamment en appuyant la Banque mondiale et le FMI dans leurs efforts pour mieux coordonner l'assistance technique qu'ils apportent dans cette lutte et dans la lutte contre le financement du terrorisme dans les pays africains.

III. Favoriser le commerce, l'investissement, la croissance économique et le développement durable

La croissance économique est essentielle, si l'on veut réaliser l'objectif du NEPAD et mobiliser des ressources afin de faire reculer la pauvreté et progresser le développement. Un vaste effort est nécessaire pour stimuler l'activité économique dans tous les secteurs productifs, tout en prêtant une attention particulière aux coûts pour la durabilité et aux coûts sociaux ainsi qu'au rôle de moteur de la croissance économique que joue le secteur privé. À cet égard, nos partenaires africains ont souligné l'importance particulière de l'infrastructure, notamment sur le plan des partenariats d'investissement alliant secteurs public et privé, et comme composante clé de l'intégration régionale et du développement. Pour atteindre des taux de croissance suffisants, l'Afrique doit avoir davantage accès aux marchés. Les négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lancées à Doha, où les intérêts et les besoins des pays en développement occupent une place essentielle, aideront à créer un cadre pour l'intégration des pays africains dans le système commercial international et l'économie mondiale, d'où de nouvelles possibilités pour une croissance fondée sur le commerce. Nous sommes attachés au programme de développement de Doha et à la totale mise en œuvre du programme de travail de l'OMC, tout comme nous sommes résolus à accroître l'assistance technique sur le plan commercial afin d'aider les pays africains à participer véritablement à ces négociations. Sachant cela, nous nous engageons à :

3.1 Aider l'Afrique à attirer des investissements, africains et étrangers, et à mettre en œuvre des politiques propices à la croissance économique, y compris :

- En appuyant les initiatives africaines visant à améliorer le climat d'investissement, notamment par des politiques économiques judicieuses et des efforts visant à améliorer la sécurité des biens et des opérations, à renforcer les droits de propriété, à moderniser les douanes, à engager les réformes juridiques et judiciaires nécessaires et à contribuer à atténuer les risques pour les investisseurs;
- En facilitant le financement de l'investissement privé par un recours accru aux institutions financières spécialisées dans le développement ainsi qu'aux organismes de crédit à l'exportation et d'assurance contre les risques et par le renforcement des institutions équivalentes en Afrique;
- En appuyant les initiatives africaines visant à rendre les marchés financiers régionaux, l'épargne nationale et les structures financières efficaces et durables, y compris les programmes de micro-crédit, tout en veillant à ce que les services de crédit et d'aide aux entreprises répondent aux besoins des femmes et des hommes pauvres;
- En renforçant la coopération internationale afin d'inciter le secteur privé à investir plus en Afrique et de favoriser ainsi la croissance sur ce continent, y compris par l'intermédiaire de partenariats entre secteur public et privé;

 En appuyant les gouvernements africains dans les efforts qu'ils déploient pour obtenir des cotes de crédit souverain et avoir accès aux marchés financiers privés, y compris à l'échelle régionale.

3.2 Faciliter le renforcement des capacités et le transfert d'expertise pour la réalisation de projets d'infrastructure, en prêtant une attention particulière aux initiatives régionales.

3.3 Faciliter l'accès aux marchés pour les produits africains, y compris :

- En réaffirmant notre volonté de conclure, au plus tard le 1^{er} janvier 2005, les négociations sur la libéralisation des échanges dans le cadre du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, en prenant pleinement en considération la situation et les besoins particuliers des pays en développement, y compris des pays africains;
- Sans préjuger de l'issue des négociations, en donnant suite à l'engagement que nous avons pris à Doha de mener des négociations globales sur l'agriculture, afin d'arriver à des améliorations sensibles en ce qui concerne l'accès aux marchés, la réduction et l'élimination graduelle de toutes les formes de subventions à l'exportation, et la réduction notable des aides nationales qui faussent les échanges;
- En s'efforçant d'instaurer, pour tous les produits en provenance des pays les moins avancés (PMA), y compris les PMA africains, l'accès en franchise et hors contingent en envisageant à cette fin les façons de faciliter leur utilisation plus complète et efficace des arrangements actuels sur l'accès aux marchés:
- En veillant à ce que les normes de produit nationales ne limitent pas inutilement les exportations africaines et à ce que les pays africains puissent jouer pleinement leur rôle dans les organismes de normalisation internationaux compétents.

3.4 Augmenter le financement et améliorer la qualité de l'assistance technique commerciale et de l'aide au renforcement des capacités en Afrique, y compris :

- En appuyant la mise en place et le développement de programmes d'assistance technique commerciale en Afrique;
- En appuyant la création de bureaux d'information infrarégionaux sur les marchés et le commerce afin de faciliter l'assistance technique commerciale et le renforcement des capacités en Afrique;
- En aidant les organisations régionales dans les efforts qu'elles déploient pour intégrer la politique commerciale dans les plans de développement des pays membres;
- En faisant davantage participer l'Afrique à la définition de leurs besoins d'assistance technique dans le cadre de l'OMC, et en apportant aux pays africains une assistance technique pour l'application des accords internationaux, comme l'Accord sur l'OMC;

- En aidant les producteurs africains à satisfaire aux normes de produit et aux normes sanitaires des marchés d'exportation;
- En apportant une assistance technique pour aider les pays africains à participer aux négociations internationales et aux processus de normalisation.

3.5 Appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour faire avancer l'intégration économique régionale et pour développer le commerce intra-africain, y compris :

- En aidant les pays africains à renforcer les institutions régionales dans les secteurs clés qui influent sur l'intégration régionale, comme l'infrastructure, l'eau, la sécurité alimentaire et l'énergie, ainsi que la gestion durable et la conservation des ressources naturelles;
- En s'efforçant de faciliter l'accès aux marchés, dans le respect des règles de l'OMC, pour les échanges avec les zones de libre-échange ou les unions douanières africaines;
- En soutenant les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires en Afrique, dans le respect des règles de l'OMC;
- En soutenant les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour abaisser les obstacles aux importations provenant du reste du monde.

3.6 Rendre l'aide publique au développement (APD) plus efficace et renforcer les engagements à cet égard dans le cas des pays avec lesquels nous aurons des partenariats renforcés, y compris :

- En veillant à la bonne application des recommandations du CAD de l'OCDE en ce qui concerne le déliement de l'aide aux pays les moins avancés;
- En appliquant comme il convient l'accord de l'OCDE de manière que les crédits à l'exportation consentis aux pays à faible revenu ne servent pas à des fins non productives;
- En appuyant le CAD dans les efforts qu'il déploie pour réduire le fardeau de la gestion de l'aide pour les pays bénéficiaires et pour abaisser les frais de transaction relatifs à l'aide;
- En prenant les mesures nécessaires pour tenir les promesses que nous avons faites à Monterrey, y compris en ce qui concerne l'augmentation de l'APD et l'efficacité de l'aide;
- En examinant tous les ans, au sein du CAD et en coordination avec toutes les institutions compétentes, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de développement de l'Afrique contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

IV. Alléger les dettes

- 4.1 Nous entendons, par le biais de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), aider les pays à réduire la pauvreté en leur permettant de ramener par ce processus leur endettement à un niveau soutenable. L'Initiative PPTE réduira de 19 milliards de dollars américains (valeur nette actuelle) la dette de quelque 22 pays africains qui suivent des politiques économiques judicieuses et pratiquent une bonne gouvernance. Conjugué aux mesures d'allégement de la dette classiques et aux remises de dette bilatérales, cela représente une réduction de quelque 30 milliards de dollars américains les deux tiers environ de l'endettement total de ces pays —, qui permettra de consacrer plus de ressources à l'éducation, à la santé et à d'autres fins sociales et productives.
- 4.2 À lui seul, l'allégement de la dette, aussi généreux soit-il, ne peut garantir le maintien de la viabilité de la dette à long terme. Des politiques efficaces, la bonne gouvernance, de nouveaux emprunts prudents et une saine gestion de la dette par les PPTE, de même que le financement responsable pratiqué par les créanciers, représentent des éléments nécessaires pour garantir l'acceptabilité de la dette. Nous nous engageons à veiller à ce que le manque à gagner du Fonds fiduciaire des pays pauvres très endettés soit intégralement financé. De plus, nous demeurons prêts à fournir, au besoin, un allégement de la dette supplémentaire – ce que l'on appelle les « suppléments d'aide » – au cas par cas aux pays dont la situation économique a été marquée par un changement fondamental en raison de chocs exogènes exceptionnels. Dans ce contexte, ces pays doivent continuer de faire montre de leur engagement envers la réduction de la pauvreté, la saine gestion financière et la bonne gouvernance. Nous fournirons notre part du manque à gagner de l'Initiative PPTE, en étant conscients que celui-ci pourrait s'élever jusqu'à 1 milliard \$US. Nous engagerons les autres pays créditeurs à nous imiter. Dès que les pays seront parvenus à redresser leur situation, nous nous attendons à ce qu'ils n'aient plus besoin de l'aide prévue par l'Initiative en faveur des PPTE. Nous sommes favorables à une utilisation accrue des subventions pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables dans la treizième reconstitution des ressources de l'IDA et espérons que cette mesure sera adoptée rapidement.

V. Accroître les connaissances : améliorer et promouvoir l'éducation et répandre l'utilisation du numérique

Il est essentiel, pour le développement économique et social de l'Afrique, d'investir dans l'éducation et de donner aux Africains plus de possibilités de perfectionnement personnel et collectif. C'est par l'éducation également que l'on se rapprochera d'autres objectifs importants, comme l'égalité complète des sexes pour les femmes et les filles. Toutefois, la plupart des pays africains n'ont guère progressé vers la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) arrêtés à Dakar. De plus, on n'exploite pas encore le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) pour aider l'Afrique à tirer parti des possibilités du numérique. Le NEPAD fait des TIC un objectif prioritaire pour le développement économique et humain de l'Afrique. Dans cette optique, nous nous engageons à :

5.1 Soutenir les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux, y compris :

- En augmentant de façon significative le soutien à l'éducation de base fourni par nos agences d'aide bilatérales pour les pays ayant pris des engagements politiques et financiers fermes dans ce secteur, en vue de réaliser les objectifs de l'éducation primaire universelle et de l'accès équitable à l'éducation pour les jeunes filles. À cet égard, nous nous emploierons à rendre opérationnel le rapport du Groupe de travail sur l'éducation afin d'aider les pays africains qui ont fait preuve, par leur action, d'un engagement politique et financier ferme dans le secteur de l'éducation pour atteindre ces objectifs, et nous nous attacherons à encourager les autres pays africains à prendre des mesures pour que eux aussi puissent faire de l'éducation primaire universelle une réalité d'ici à 2015;
- En appuyant les pays africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'enseignement nationaux conformes aux objectifs de Dakar en ce qui concerne l'Éducation pour tous, et en encourageant la communauté internationale à soutenir ces plans, notamment en ce qui a trait à l'enseignement primaire universel, dans le cadre des stratégies de développement nationales;
- En insistant tout particulièrement sur les initiatives de formation des enseignants, conformément aux priorités du NEPAD, et sur la création de mécanismes de responsabilité et de processus d'évaluation de l'EPT, et en appuyant ces initiatives et ces mécanismes;
- En collaborant avec les IFI afin qu'elles augmentent leurs dépenses d'éducation, en complément des efforts bilatéraux et autres;
- En contribuant à la création d'un portail Internet de l'Éducation pour tous qui soit axé sur les clients;
- En appuyant les programmes qui encouragent l'assiduité et aident à obtenir de meilleurs résultats scolaires, comme les programmes de cantine scolaire;
- En appuyant la création de centres d'apprentissage communautaires, afin de répondre aux besoins généraux des collectivités locales en matière d'éducation.

5.2 Appuyer les efforts visant à garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à l'éducation, y compris :

- En offrant des bourses d'études et d'autres soutiens éducatifs aux femmes et aux filles;
- En soutenant l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour abattre les barrières sociales et culturelles et les autres obstacles qui empêchent les femmes et les filles de bénéficier des mêmes possibilités de s'instruire.

5.3 Collaborer avec des partenaires africains pour accroître l'aide à la recherche et les capacités de l'enseignement supérieur en Afrique, dans les pays avec lesquels nous avons des partenariats renforcés, y compris :

- En contribuant à la création en Afrique de centres de recherche et de chaires d'excellence dans des domaines qui font partie intégrante de l'objet du NEPAD;
- En favorisant les échanges d'universitaires et en encourageant les partenariats de recherche entre des établissements de recherche des pays du G8 et de pays donateurs, d'une part, et des établissements de recherche africains, d'autre part.

5.4 Aider l'Afrique à utiliser les TIC pour créer des possibilités dans le domaine des nouvelles technologies, y compris :

- En encourageant le Réseau international des ressources en cyber-développement du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) à se concentrer sur l'Afrique, et en appuyant les autres initiatives du GEANT qui peuvent aider à créer des possibilités grâce aux TIC, en s'appuyant chaque fois, et dans toute la mesure du possible, sur des initiatives africaines déjà en place;
- En travaillant à la réalisation de l'objectif que représente l'accès universel aux TIC, plus précisément en collaborant avec les pays africains pour améliorer les politiques et les règlements nationaux, régionaux et internationaux en matière de télécommunications et de TIC, afin de créer un environnement propice aux TIC;
- En encourageant et en soutenant la formation de partenariats entre les secteurs public et privé afin d'accélérer la mise en place de l'infrastructure des TIC;
- En appuyant l'entrepreneurship et le perfectionnement des ressources humaines des pays africains dans le secteur des TIC.

5.5 Aider l'Afrique à mieux utiliser les TIC au service du développement économique, politique et social, y compris :

- En appuyant les initiatives africaines visant à utiliser au mieux les TIC pour remédier aux problèmes éducatifs et sanitaires;
- En aidant les pays africains à accroître l'accès aux TIC, et à en faire le meilleur usage, au service de la gouvernance, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de cyber-stratégies nationales et de mesures de cyber-gouvernance visant à rendre les gouvernements plus efficaces, plus transparents et plus responsables.

VI. Améliorer la santé et lutter contre le VIH/sida

La persistance de maladies telles que le paludisme et la tuberculose continue de freiner sérieusement le développement de l'Afrique. À ce fardeau s'ajoute le terrible coût personnel et collectif du sida, dont les conséquences risquent de saper tous les efforts déployés en faveur du développement de ce continent. Il en résulte aussi une forte baisse de l'espérance de vie en Afrique et un nouveau fardeau important pour les économies et les systèmes de santé africains. Des efforts importants sont nécessaires pour lutter contre les problèmes de santé auxquels l'Afrique est confrontée. Il faut notamment redoubler d'efforts sur le plan de la vaccination contre la poliomyélite et les autres maladies évitables. Par conséquent, reconnaissant que le VIH/sida touche tous les aspects du développement futur de l'Afrique et que, par conséquent, il convient d'en tenir compte dans tous les aspects de notre aide à celle-ci, nous nous engageons donc à :

6.1 Aider l'Afrique à combattre les effets du VIH/sida, y compris :

- En appuyant des programmes d'aide aux mères et aux enfants infectés ou touchés par le VIH/sida, y compris les jeunes orphelins du sida;
- En aidant à renforcer les structures de formation en vue de recruter et de former des professionnels de la santé;
- En contribuant à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida multisectoriels et adaptés aux besoins des femmes;
- En appuyant l'engagement politique de haut niveau à informer davantage et à lutter contre les stigmates du VIH/sida;
- En soutenant les initiatives visant à améliorer la capacité technique, y compris en ce qui concerne la surveillance épidémiologique;
- En appuyant les efforts déployés pour former des partenariats solides avec des employeurs afin d'informer davantage les populations au sujet du VIH/sida et d'aider les victimes et leur famille:
- En appuyant les efforts déployés pour intégrer dans des approches communes le VIH/sida et la tuberculose;
- En aidant à accroître la capacité de l'Afrique à résoudre les problèmes que pose le VIH/sida par rapport à la paix et à la sécurité du continent.

6.2 Soutenir l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en place des systèmes de santé durables afin de mener à bien des interventions thérapeutiques efficaces, y compris :

• En poursuivant les efforts déployés actuellement avec l'industrie pharmaceutique internationale, les pays africains touchés et la société civile pour promouvoir l'accès à un stock adéquat de médicaments salvateurs, vendus à des prix abordables et utilisés efficacement sur le plan médical;

- En aidant les pays africains à promouvoir des interventions sanitaires plus efficaces et plus économiques visant les secteurs les plus vulnérables de la société et, notamment, à réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infantiles;
- En continuant de soutenir le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria, et en veillant à ce qu'il fonctionne de mieux en mieux et tire les enseignements de son expérience;
- En appuyant l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour accéder davantage au Fonds mondial et en l'aidant à être plus à même d'y participer et d'en bénéficier;
- En aidant à renforcer la capacité du secteur public de surveiller la qualité des services de santé offerts par les fournisseurs des secteurs public et privé;
- En appuyant et en encourageant le jumelage d'hôpitaux et d'autres organismes de santé entre les pays du G8 et les pays africains.
- 6.3 Accélérer l'élimination et la réduction en Afrique de la poliomyélite, de l'onchocercose et des autres maladies ou carences sur le plan de la santé, y compris :
 - En fournissant, de manière juste et équitable, des ressources suffisantes pour éliminer la poliomyélite d'ici 2005;
 - En appuyant les partenariats pertinents entre les secteurs public et privé pour la vaccination des enfants et l'élimination des carences en micronutriments en Afrique.
- 6.4 Appuyer la recherche médicale sur des maladies courantes en Afrique, afin d'aider à combler le fossé qui existe dans la recherche médicale, y compris en élargissant les réseaux de recherche médicale afin qu'ils mettent l'accent sur les problèmes de santé africains et en utilisant davantage les chercheurs basés en Afrique.

VII. Augmenter la productivité agricole

Dans son immense majorité, la population africaine est rurale. L'agriculture est donc la principale préoccupation économique de la plupart des Africains. Elle joue un rôle essentiel non seulement dans la qualité de vie de la plupart d'entre eux, mais aussi dans l'économie nationale de presque tous les États africains. Au cœur des stratégies de croissance économique de ces pays, il est prévu d'augmenter la production agricole, d'en accroître l'efficacité et de la diversifier. En appui aux initiatives agricoles du NEPAD pour la croissance et le développement durable, nous nous engageons à :

7.1 Faire du soutien de l'agriculture africaine une plus grande priorité internationale, conformément au cadre de référence et aux priorités du NEPAD, y compris :

- En appuyant la réforme et le financement des institutions internationales et des organismes de recherche qui se penchent sur les besoins prioritaires de l'Afrique en matière de développement agricole;
- En contribuant aux efforts déployés pour renforcer la recherche agricole en Afrique ainsi que la recherche consacrée à des questions et à des thèmes qui revêtent une importance particulière pour l'Afrique;
- En collaborant avec les pays africains pour rendre l'APD apportée à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire plus efficace là où il existe des stratégies de développement cohérentes reflétées dans les priorités budgétaires des gouvernements.

7.2 Collaborer avec les pays africains afin de réduire la pauvreté grâce à une plus grande productivité et à une plus forte compétitivité durable, y compris :

- En contribuant à l'utilisation responsable de nouvelles technologies éprouvées, y compris la biotechnologie, de manière sûre et adaptée au contexte africain, afin d'accroître les productions végétales, tout en protégeant l'environnement grâce à un usage réduit de sols fragiles, d'eau et de produits chimiques agricoles;
- En étudiant, en partageant et en facilitant l'utilisation responsable de la biotechnologie pour répondre aux besoins en matière de développement;
- En aidant les agriculteurs à avoir plus facilement accès à des informations clés sur les marchés, grâce aux moyens de communication traditionnels et à des technologies de pointe, et en renforçant parallèlement les collaborations internationales existantes afin d'améliorer les compétences en gestion des agriculteurs;
- En encourageant les partenariats dans la recherche et la vulgarisation agronomiques et hydrologiques afin de mettre au point et d'adopter des techniques répondant à la demande, y compris des agriculteurs à faible revenu et disposant de peu de ressources, en vue d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer la capacité de commercialiser les produits agricoles et alimentaires, y compris les produits de la pêche.
- En collaborant avec les pays africains pour promouvoir les droits de propriété et les droits sur les ressources;

- En appuyant l'intégration d'un souci de parité entre les sexes dans toutes les politiques agricoles et connexes, ainsi que des mesures ciblées visant à garantir le droit des femmes au même accès à la technologie, au soutien technique, aux droits fonciers et au crédit;
- En collaborant avec les pays africains pour soutenir le développement de l'infrastructure agricole, y compris la production, les transports et les marchés;
- En collaborant avec les pays africains pour élaborer des politiques agricoles judicieuses, intégrées dans des stratégies de réduction de la pauvreté.

7.3 Nous efforcer d'accroître la sécurité alimentaire en Afrique, y compris :

- En collaborant avec les pays africains pour intégrer la sécurité alimentaire dans les efforts de réduction de la pauvreté et instaurer un climat politique et institutionnel qui permette aux pauvres de mieux vivre de l'agriculture, grâce, notamment, au développement rural;
- En collaborant avec les organisations internationales compétentes pour faire face aux graves pénuries alimentaires qui frappent l'Afrique australe cette année;
- En collaborant avec les pays africains afin d'intensifier les efforts visant à améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation en y ajoutant des micronutriments et en améliorant les techniques d'enrichissement;
- En appuyant l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en place des systèmes de contrôle de l'innocuité et de la qualité des aliments, notamment en aidant les pays à élaborer une réglementation, des procédures d'exécution et des cadres institutionnels appropriés;
- En appuyant les efforts visant à améliorer les techniques agricoles et à mieux les faire connaître.

VIII. Améliorer la gestion des ressources en eau

L'eau est essentielle à la vie. Elle est importante à divers égards, qu'il s'agisse de l'eau potable, de l'eau nécessaire à l'hygiène ou de l'eau indispensable à la sécurité alimentaire et à l'agriculture, à l'activité économique ou encore à la protection du milieu naturel. Nous connaissons l'importance d'une bonne gestion des ressources en eau. Nous savons aussi que la gestion de l'eau est parfois au centre des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales. Nous apprécions également l'importance d'une bonne gestion de l'eau dans le développement et la croissance économique durables, et nous nous engageons donc à :

8. Appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la gestion et l'exploitation des ressources en eau, y compris :

- En contribuant aux efforts déployés en Afrique pour promouvoir une exploitation des ressources en eau qui soit productive, durable et respectueuse de l'environnement;
- En soutenant les efforts déployés pour améliorer l'assainissement et l'accès à l'eau potable;
- En mobilisant l'assistance technique pour faciliter et accélérer la préparation de travaux d'aménagement d'eau potable et installations sanitaires, tant en milieu urbain que rural, et pour arriver à plus d'efficacité dans ces secteurs;
- En soutenant les réformes entreprises dans le secteur de l'eau en faveur de la décentralisation, du recouvrement des coûts et d'une plus grande participation des consommateurs